

The transcription of this Annual Report was created by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service

This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) تم إنتاجها بالمسح الضوئي لمستند ورقي أصلي من مجموعات مكتبة وأرشيف خدمة الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU).

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

© International Telecommunication Union

Bureau international des Administrations télégraphiques.

Rapport de Gestion

Année 1885.

Organisation. - Personnel.

Les dispositions qui ont reglé jusqu'à la fin de l'année 1885 l'exercice de la haute surveillance de l'Autorité fédérale suisse sur les Bureaux internationaux des Postes et des Télégraphes avaient été établies par des décisions successives. Elles ont été définitivement réunies et codifiées dans une ordonnance arrêtée par le Conseil fédéral dans sa séance du 7 Décembre 1885. Cette ordonnance n'apporte, d'ailleurs, aucun changement à signaler ni dans l'organisation ni dans le fonctionnement du Bureau international des Télégraphes.

Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler le Bureau international des Administrations télégraphiques a fait une perte regrettable. M. de St. Martial qui remplissait depuis 1869 les fonctions de Secrétaire

Bureau international des Administrations télégraphiques

Rapport de Gestion

Année 1885.

Organisation.- Personnel.

Les dispositions qui ont reglé jusqu'à la fin de l'année 1885 l'exercice de la haute surveillance de l'Autorité fédérale suifse sur les Bureaux internationaux des Postes et des Télégraphes avaient été établies par des décisions successives. Elles ont été définitivement réunies et codifiées dans une ordonnance arrêtée par le Conseil fédéral dans sa séance du 7 Décembre 1885. Cette ordonnance n'apporte, d'ailleurs, aucun changement à signaler ni dans l'organisation ni dans le fonctionnement du Bureau international des Télégraphes.

Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler le Bureau international des Administrations télégraphiques a fait une perte regrettable. M. de S^{t} Martial qui remplissait depuis 1869 les fonctions de Secrétaire

est décédé le 13 Mai 1885. Il a été remplacé par M. Emile Eschbaecher, ancien chef de bureau au Ministère des Postes et des Télégraphes de France, qui a été appelé aux fonctions de Secrétaire du Bureau international par décision du Conseil fédéral en date du 16 Juin et a pris son service le 16 Juillet 1885.

Adhésion à la Convention.

Le domaine des territoires soumis à la Convention de St. Pétersbourg s'est augmenté par suite de l'adhésion de trois nouveaux Offices, ceux du Sénégal, de la Tasmanie et de la Tunisie. Ces trois adhésions portent à 40 le nombre des Offices gouvernementaux faisant aujourd'hui partie de l'Union télégraphique, conformément au tableau suivant où, en face du nom de chacun des pays, on a indiqué la classe à laquelle il appartient pour sa participation aux frais communs du Bureau international.

Allemagne . . . I	Cie de Bretagne . . I	Pays-Bas . . . III
Australie du Sud IV	Grèce V	Perse VII
Autriche II	Hongrie II	Portugal . . . V
Belgique . . . III	Indes britanniques I	Roumanie . . III
Bosnie-Herzégovine V	Indes néerlandaises III	Russie . . . I
Brésil I	Italie I	Sénégal . . . V
Bulgarie V	Japon IV	Serbie V
Cap de Bonne Espce IV	Luxembourg . . VII	Siam V
Cochinchine . . V	Montenegro . . VII	Suède III
Danemark . . . IV	Natal VII	Suisse . . . IV
Egypte IV	Norvège IV	Tasmanie . . IV
Espagne . . . II	Nelle Galles du Sud IV	Tunisie . . . V
France I	Nouvelle Zélande IV	Turquie . . . I
		Victoria . . . IV

est décédé le 13 Mai 1885. Il a été remplacé par M. Emile Eschbaecher, ancien chef de bureau au Ministère des Postes et des Télégraphes de France, qui a été appelé aux fonctions de Secrétaire du Bureau international par décision du Conseil fédéral en date du 16 Juin et a pris son service le 16 Juillet 1885.

Adhésion à la Convention.

Le domaine des territoires soumis à la Convention de S^{t} Pétersbourg s'est augmenté par suite de l'adhésion de trois nouveaux Offices, ceux du Sénégal, de la Tasmanie et de la Tunisie. Ces trois adhésions portent à 40 le nombre des Offices gouvernementaux faisant aujourd'hui partie de l'Union télégraphique, conformément au tableau suivant où, en face du nom de chacun des pays, on a indiqué la classe à laquelle il appartient pour sa participation aux frais communs du Bureau international.

Allemagne	I	G^{de}-Bretagne	I	Pays-Bas	III
Australie du Sud	IV	Grèce	V	Perse	VI
Autriche	II	Hongrie	II	Portugal	V
Belgique	III	Indes britanniques	I	Roumanie	III
Bosnie-Herzégovine	V	Indes néerlandaises	III	Russie	I
Brésil	I	Italie	I	Sénégal	V
Bulgarie	V	Japon	IV	Serbie	V
Cap de Bonne Esp^{ce}	IV	Luxembourg	VI	Siam	V
Cochinchine	V	Montenegro	VI	Suède	III
Danemark	IV	Natal	VI	Suisse	IV
Egypte	IV	Norvège	IV	Tasmanie	IV
Espagne	II	N^{lle} Galles du Sud	IV	Tunisie	V
France	I	Nouvelle Zélande	IV	Turquie	I
				Victoria	IV

La déclaration de l'adhésion du Sénégal par le Gouvernement français a été portée à la connaissance de tous les Offices par les notifications N°. 282 du 1er Avril 1885 et 287 du 1er Septembre suivant.

L'adhésion de la Tunisie, par le même Gouvernement et celle de la Tasmanie, par le Gouvernement britannique, ont été portées à la connaissance des Offices par la notification N°. 286 du 1er Août 1885.

Pour la contribution aux frais communs du Bureau international ces trois adhésions comptent du 1er Juillet 1885.

La Norvège a déclaré, à l'occasion de la Conférence de Berlin, son intention de passer de la 4ème à la 3ème classe pour sa participation aux frais communs du Bureau international, mais cette déclaration ne devant produire son effet qu'à partir de la date d'application du Règlement de Berlin, c'est-à-dire du 1er Juillet 1886, le changement qu'elle nécessitera dans le tableau ci-dessus ne sera effectué que sur le Rapport de gestion de l'année prochaine.

En ce qui concerne les Sociétés privées, une nouvelle accession s'est produite en 1885, celle de la Commercial Cable Company dont il a été donné connaissance à tous les Offices par la notification N°. 283 du 1er Mai 1885. Le nombre des sociétés adhérentes qui avait été réduit de 10 à 9 en 1884, par suite de la cession, à la Compagnie Eastern, du réseau de la Compagnie Mediterranean Extension, se trouve ainsi ramené à 10, à savoir les Compagnies suivantes :

La déclaration de l'adhésion du Sénégal par le Gouvernement français a été portée à la connaissance de tous les Offices par les notifications N° 282 du 1er Avril 1885 et 287 du 1er Septembre suivant.

L'adhésion de la Tunisie, par le même Gouvernement et celle de la Tasmanie, par le Gouvernement britannique, ont été portées à la connaissance des Offices par la notification N° 286 du 1er Août 1885.

Pour la contribution aux frais communs du Bureau international ces trois adhésions comptent du 1er Juillet 1885.

La Norvège a déclaré, à l'occasion de la Conférence de Berlin, son intention de passer de la 4ème à la 3ème classe pour sa participation aux frais communs du Bureau international, mais cette déclaration ne devant produire son effet qu'à partir de la date d'application du Règlement de Berlin, c'est-à-dire du 1er Juillet 1886, le changement qu'elle nécessitera dans le tableau ci-dessus ne sera effectué que sur le Rapport de gestion de l'année prochaine.

En ce qui concerne les Sociétés privées, une nouvelle accession s'est produite en 1885, celle de la Commercial Cable Company dont il a été donné connaissance à tous les Offices par la notification N° 283 du 1er Mai 1885. Le nombre des sociétés adhérentes qui avait été réduit de 10 à 9 en 1884, par suite de la cession, à la Compagnie Eastern, du réseau de la Compagnie Mediterranean Extension, se trouve ainsi ramené à 10, à savoir les Compagnies suivantes:

Black Sea Telegraph;
Commercial Cable;
Direct Spanish Telegraph;
Eastern Telegraph;
française du télégraphe de Paris à New York;
Great Northern Telegraph (pour son réseau européen);
Hamburg-Helgolander Telegraphen;
Submarine Telegraph;
Vereinigte Deutsche Telegraphen;
West India and Panama Telegraph.

Le Bureau international est, en outre, en correspondance avec un certain nombre de Compagnies télégraphiques dont la plupart, sans avoir adhéré à la Convention, se conforment, d'une manière générale, aux dispositions du Règlement de service et pour ce motif se font communiquer régulièrement les notifications et les circulaires ou autres travaux qui sont distribués aux Offices de l'Union.

Les Compagnies sont au nombre de 11, savoir:

American Telegraph and Cable;
Anglo American Telegraph;
Brazilian Submarine Telegraph;
Central and South American Telegraph;
Direct United States Cable;
Eastern Extension Telegraph;
Eastern and South African Telegraph;
Indo-European Telegraph;
Spanish National Submarine Telegraph;
West Coast of America Telegraph;
Western and Brazilian Telegraph.

Black Sea Telegraph;
Commercial Cable;
Direct Spanish Telegraph;
Eastern Telegraph;
française du télégraphe de Paris à New York;
Great Northern Telegraph (pour son réseau européen);
Hamburg-Helgolander Telegraphen;
Submarine Telegraph;
Vereinigte Deutsche Telegraphen;
West India and Panama Telegraph.

Le Bureau international est, en outre, en correspondance avec un certain nombre de Compagnies télégraphiques donc la plupart, sans avoir adhéré à la Convention, se conforment, d'une manière générale, aux dispositions du Règlement de service et pour ce motif se font communiquer régulièrement les notifications et les circulaires ou autres travaux qui sont distribués aux Offices de l'Union.

Ces Compagnies sont au nombre de 11, à savoir:

American Telegraph and Cable;
Anglo American Telegraph;
Brazilian Submarine Telegraph;
Central and South American Telegraph;
Direct United States Cable;
Eastern Extension Telegraph;
Eastern and South African Telegraph;
Indo-European Telegraph;
Spanish National Submarine Telegraph;
West Coast of America Telegraph;
Western and Brazilian Telegraph.

Travaux reguliers.

La correspondance générale, les circulaires et notifications ont, en 1885, suivi leur cours régulier, sans qu'il se soit produit aucune particularité méritant d'être relevée ici spécialement.

Il n'y a rien à mentionner non plus au sujet du Tarif Général publié et distribué au commencement de 1883.

Quant à la Nomenclature des stations télégraphiques le stock de 822 exemplaires restés disponibles au 1er Janvier 1885 se trouve réduit au 31 Décembre de cette même année à 674 exemplaires.

La publication des Annexes de la Nomenclature s'est poursuivie à peu près dans les mêmes conditions que les années précédentes. En 1885, il a paru, y compris l'annexe récapitulative publiée le 31 Décembre, sept annexes dont les frais sont, d'ailleurs, couverts par les paiements y relatifs des Offices souscripteurs.

Comme les années précédentes, le Bureau international a fait paraître, au commencement de 1885, la Statistique générale de la télégraphie pour 1883, dont les renseignements avaient déjà été insérés successivement dans le Journal télégraphique. Sur les 450 exemplaires du tirage, il reste au 31 Décembre un stock disponible de 40 exemplaires.

Le projet dont il a été rendu compte dans le

Travaux réguliers.

La correspondance générale, les circulaires et notifications ont, en 1885, suivi leur cours régulier, sans qu'il se soit produit aucune particularité méritant d'être relevée ici spécialement.

Il n'y a rien à mentionner non plus au sujet du Tarif Général publié et distribué au commencement de 1883.

Quant à la Nomenclature des stations télégraphiques le stock de 822 exemplaires restés disponibles au 1er Janvier 1885 se trouve réduit au 31 Décembre de cette même année à 674 exemplaires.

La publication des Annexes de la Nomenclature s'est poursuivie à peu près dans les mêmes conditions que les années précédentes. En 1885, il a paru, y compris l'annexe récapitulative publiée le 31 Décembre, sept annexes dont les frais sont, d'ailleurs, couverts par les paiements y relatifs des Offices souscripteurs.

Comme les années précédentes, le Bureau international a fait paraître, au commencement de 1885, la Statistique générale de la télégraphie pour 1883, dont les renseignements avaient déjà été insérés successivement dans le Journal télégraphique. Sur les 450 exemplaires du tirage, il reste au 31 Décembre un stock disponible de 40 exemplaires.

Le projet dont il a été rendu compte dans le

rapport de gestion de l'année dernière, d'établir pour le service des téléphones une Statistique générale analogue à celle de la télégraphie, n'a pas pu être exécuté en 1885; les renseignements parvenus au Bureau international en réponse au formulaire spécial distribué en 1884 à tous les Offices, ont été très incomplets par suite de la difficulté et souvent de l'impossibilité pour les Administrations qui n'exploitent pas elles-mêmes les réseaux téléphoniques d'obtenir des Compagnies concessionnaires des indications précises sur leur exploitation. De nouveaux efforts seront faits pour aboutir à un résultat plus satisfaisant dans le courant de l'année 1886.

Le nombre des abonnés au Journal télégraphique qui s'était un peu relevé en 1884, a subi de nouveau une diminution en 1885. A la fin de l'année, le chiffre de sa distribution était de 1423 tandisqu'elle s'était élevé à 1449 à la fin de 1884. C'est uniquement sur les abonnements payants qu'a porté cette diminution, le nombre des exemplaires répartis gratuitement s'étant au contraire accru en 1885 par suite d'adhésions nouvelles de 292 exemplaires qu'il était en 1884 au chiffre de 313, ainsi qu'il ressort du tableau comparatif ci-après :

	Nombre d'exemplaires distribués fin de 1884.	fin de 1885.
Répartition gratuite et échange . .	292	313
Abonnements souscrits par les Administr.s	700	690
" " " " Compagnies	144	140
" pris directement, par la librairie ou par la poste	313	280
	1449	1423

rapport de gestion de l'année dernière, d'établir pour le service des téléphones une Statistique générale analogue à celle de la télégraphie, n'a pas pu être exécuté en 1885; les renseignements parvenus au Bureau international en réponse au formulaire spécial distribué en 1884 à tous les Offices, ont été très incomplets par suite de la difficulté et souvent de l'impossibilité pour les Administrations qui n'exploitent pas elles-mêmes les réseaux téléphoniques d'obtenir des Compagnies concessionnaires des indications précises sur leur exploitation. De nouveaux efforts seront faits pour aboutir à un résultat plus satisfaisant dans le courant de l'année 1886.

Le nombre des abonnés au Journal télégraphique qui s'était un peu rélevé en 1884, a subi de nouveau une diminution en 1885. A la fin de l'année, le chiffre de sa distribution était de 1423 tandisqu'elle s'était élevé à 1449 à la fin de 1884. C'est uniquement sur les abonnements payants qu'a porté cette diminution, le nombre des exemplaires répartis gratuitement s'étant au contraire accru en 1885 par suite d'adhésions nouvelles de 292 exemplaires qu'il était en 1884 au chiffre de 313, ainsi qu'il ressort du tableau comparatif ci-après:

	Nombre d'exemplaires distribués	
	fin de 1884	fin de 1885
Répartition gratuite et échange	292	313
Abonnements souscrits par les Administr.	700	690
" " " " Compagnies	144	140
" pris directement, par la librairie ou par la poste	313	280
	1449	1423

Le stock disponible à la fin de l'année 1885 des collections du Journal est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Volumes								
I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
"	30	"	14	81	83	110	120	125

Il reste aussi disponible à la même époque 170 exe. de l'Etude sur la législation télégraphique et 120 exe. de la Nomenclature des câbles sous-marins (2e édition, 1883).

Des trois Cartes télégraphiques publiées par le Bureau international, une seule, le petit planisphère représentant les grandes communications télégraphiques du globe, a fait l'objet, en 1885, d'un nouveau tirage effectué à 10650 exemplaires dont 8942, se répartissant ainsi qu'il suit, ont été employés en 1885,

Distribution gratuite et service du bureau 281 exe.
Exemplaires vendus . . . . . 8661 " .

Le stock des exemplaires restant disponibles s'élevait donc au 1er Janvier 1886 à 1708 exemplaires.

Quant aux deux autres cartes, quoique leur débit soit loin d'avoir la même importance, il n'en devient pas moins indispensable d'en faire un nouveau tirage. En effet, il ne restait à la fin de 1885 que 11 exemplaires de la carte en 4 feuilles du régime européen (édition de 1880) et 66 de la carte similaire du régime extra-européen (édition de 1882). En outre ces deux cartes sont très incomplètes aujourd'hui, un grand nombre de communications nouvelles ayant été ouvertes au service depuis l'époque

Le stock disponible à la fin de l'année 1885 des collections du Journal est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Volumes								
I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
-	30	-	14	81	83	110	120	125

Il reste aussi disponible à la même époque 170 ex. de l'Etude sur la législation télégraphique et 120 ex. de la Nomenclature des câbles sous-marins (2e édition, 1883).

Des trois Cartes télégraphiques publiées par le Bureau international, une seule, le petit planisphère représentant les grandes communications télégraphiques du globe, a fait l'objet, en 1885, d'un nouveau tirage effectué à 10650 exemplaires dont 8942, de répartissant ainsi qu'il suit, ont été employés en 1885.

Distribution gratuite et service du bureau	281 ex.
Exemplaires vendus	8661 "

Le stock des exemplaires restant disponibles s'élevait donc au 1er Janvier 1886 à 1708 exemplaires.

Quant aux deux autres cartes, quoique leur débit soit loin d'avoir la même importance, il n'en devient pas moins indispensable d'en faire un nouveau tirage. En effet, il ne restait à la fin de 1885 que 11 exemplaires de la carte en 4 feuilles du régime européen (édition de 1880) et 66 de la carte similaire du régime extra-européen (édition de 1882). En outre ces deux cartes sont très incomplètes aujourd'hui, un grand nombre de communications nouvelles ayant été ouvertes au service depuis l'époque

de leur tirage. Aussi le Bureau international se préoccupe-t-il de faire exécuter en 1886 une nouvelle édition de chacune de ces cartes.

Travaux relatifs aux Conférences.

Les travaux se rapportant à la Conférence de Berlin ont tenu une place importante dans l'ensemble des opérations du Bureau international.

Dans les premiers mois de l'année on a adressé à tous les Offices le cahier des propositions et amendements des différentes Administrations.

La date de l'ouverture de la Conférence avait été fixée au 10 Août. Avant cette époque, le Directeur du Bureau international a été appelé à Berlin, par M. le Secrétaire d'Etat des Postes de l'Empire Germanique, pour l'organisation des travaux de la Conférence qui ont effectivement commencé à la date indiquée.

Le présent compte de gestion n'a pas à s'étendre sur les travaux propres de cette réunion, mais il y a lieu de rappeler que le Directeur et le Secrétaire du Bureau international ont dû y prendre part. Pour le premier, sa participation était prescrite par l'article LXXVIII, § 11 du Règlement de Londres et en conséquence il a été attaché au Bureau de la Présidence. Outre la participation générale qu'il a eue à prendre dans les délibérations, il a été spécialement chargé de préparer la rédaction de divers articles du Règlement, notamment en ce qui concerne le nouveau système de taxes adopté à Berlin pour les correspondances du régime européen et l'introduction du service télephonique. En outre il a été membre d'une commission

de leur tirage. Aussi le Bureau international se préoccupe-t-il de faire exécuter en 1886 une nouvelle édition de chacune de ces cartes.

Travaux relatifs aux Conférences.

Les travaux se rapportant à la Conférence de Berlin ont tenu une place importante dans l'ensemble des opérations du Bureau international.

Dans les premiers mois de l'année on a adressé à tous les Offices le cahier des propositions et amendements des différentes Administrations.

La date de l'ouverture de la Conférence avait été fixée au 10 Août. Avant cette époque, le Directeur du Bureau international a été appelé à Berlin, par M. le Secrétaire d'Etat des Postes de l'Empire Germanique, pour l'organisation des travaux de la Conférence qui ont effectivement commencé à la date indiquée.

Le présent compte de gestion n'a pas à s'étendre sur les travaux propres de cette réunion, mais il y a eu lieu de rappeler que le Directeur et le Secrétaire du Bureau international ont dû y prendre part. Pour le premier, sa participation était prescrite par l'article LXXVIII, § 11 du Règlement de Londres et en conséquence il a été attaché au bureau de la Présidence. Outre la participation générale qu'il a eue à prendre dans les délibérations, il a été spécialement chargé de préparer la rédaction de divers articles du Règlement, notamment en ce qui concerne le nouveau système de taxes adopté à Berlin pour les correspondances du régime européen et l'introduction du service téléphonique. En outre il a été membre d'une commission

spéciale de collationnement et de revision du Règlement instituée par la Conférence dans sa 9ème séance. Quant au Secrétaire du Bureau international, la Présidence lui avait, comme aux Conférences précédentes de Rome, de St. Petersbourg et de Londres, confié la rédaction des procès-verbaux des séances et il a, en outre, prêté sa coopération à l'établissement des tableaux des taxes, ainsi qu'à la coordination et au collationnement des Actes.

Aussitôt après la clôture de la Conférence, le Bureau international s'est préoccupé de la publication des documents de la Conférence de Berlin. Le Règlement et les Tarifs nouveaux ont été reproduits en annexe dans le Journal télégraphique et l'on a profité de cette composition pour faire paraître, ainsi que cela avait eu lieu en 1875 et en 1879, une édition à bon marché de ces documents, en les faisant précéder du texte de la Convention de St. Petersbourg qui est l'acte diplomatique restant en dehors des revisions des Conférences administratives. Ce tirage spécial a été effectué à 2400 exemplaires. De ce nombre 283 exemplaires ont fait l'objet de la répartition gratuite habituelle. Le reste a été vendu à raison de 35 centimes l'exemplaire.

Quant au recueil complet des documents de la Conférence de Berlin, l'impression n'en a été commencée qu'en 1886; toutes les dépenses y relatives seront donc reportées sur ce dernier exercice et les détails relatifs à cette publication seront donnés dans le rapport de l'année prochaine.

Il en est de même des mesures d'exécution du nouveau Règlement et des nouveaux tarifs qui n'entreront en application que le 1er Juillet de l'année présente. Bien que le Bureau ait commencé avant la fin de l'année

spéciale de collationnement et de révision du Règlement instituée par la Conférence dans sa 6ème séance. Quant au Secrétaire du Bureau international, la Présidence lui avait, comme aux Conférences précédentes de Rome, de St Pétersbourg et de Londres, confié la rédaction des procès-verbaux des séances et il a, en outre, prêté sa coopération à l'établissement des tableaux des taxes, ainsi qu'à la coordination et au collationnement des Actes.

Aussitôt après la clôture de la Conférence, le Bureau international s'est préoccupé de la publication des documents de la Conférence de Berlin. Le Règlement et les Tarifs nouveaux ont été reproduits en annexe dans le Journal télégraphique et l'on a profité de cette composition pour faire paraître, ainsi que cela avait eu lieu en 1875 et en 1879, une édition à bon marché de ces documents, en les faisant précéder du texte de la Convention de St Pétersbourg qui est l'acte diplomatique restant en dehors des révisions des Conférences administratives. Le tirage spécial a été effectué à 2400 exemplaires. De ce nombre 283 exemplaires ont fait l'objet de la répartition gratuite habituelle. Le reste a été vendu à raison de 35 centimes l'exemplaire.

Quant au recueil complet des documents de la Conférence de Berlin, l'impression n'en a été commencée qu'en 1886; toutes les dépenses y relatives seront donc reportées sur ce dernier exercice et les détails relatifs à cette publication seront donnés dans le rapport de l'année prochaine.

Il en est de même des mesures d'exécution du nouveau Règlement et des nouveaux tarifs qui n'entreront en application que le 1er Juillet de l'année présente. Bien que le Bureau ait commencé avant la fin de l'année

à recueillir les informations et à fournir les renseignements nécessaires, c'est au prochain rapport de gestion qu'il appartiendra surtout d'en rendre compte.

Quant aux publications relatives aux Conférences antérieures, le mouvement de débit, en 1885, s'est borné à la vente de 60 exemplaires de la petite édition de la Convention et du Règlement de Londres et il en a été mis 100 à la disposition des délégués à la Conférence de Berlin.

Il a été employé également pour les travaux de la Conférence de Berlin 6 exemplaires des Actes de la Conférence de Londres.

Le stock disponible, au 1er Janvier 1886, des Actes des Conférences antérieures édités par les soins du Bureau international est:

pour la Conférence de Rome	98	exemplaires,
" " " " St. Petersbourg	17	"
" " " " Londres	7	"

Les dépenses occasionnées par la Conférence de Berlin s'élèvent au chiffre total de frs. 8650,75, se décomposant ainsi qu'il suit:

1° Frais d'impression des propositions et du Règlement	frs. 2673,50
2° Frais de transport de documents de Berne à Berlin et retour	" 118,05
3° Frais de location du salon servant de bureau à Berlin, service etc.	" 1252,50
4° Frais de voyage et de séjour à Berlin du Directeur et du Secrétaire	" 4606,70
Total égal	frs. 8650,75

à recueillir les informations et à fournir les renseignements nécessaires, c'est au prochain rapport de gestion qu'il appartiendra surtout d'en rendre compte.

Quant aux publications relatives aux Conférences antérieures, le mouvement de débit, en 1885, s'est borné à la vente de 60 exemplaires de la petite édition de la Convention et du Règlement de Londres et il en a été mis 100 à la disposition des délégués à la Conférence de Berlin.

Il a été employé également pour les travaux de la Conférence de Berlin 6 exemplaires des Actes de la Conférence de Londres.

Le stock disponible au 1er Janvier 1886, des Actes des Conférences antérieures édités par les soins du Bureau international est:

pour la Conférence de Rome		98 exemplaires
" " " "	St Pétersbourg	17 "
" " " "	Londres	7 "

Les dépenses occasionnées par la Conférence de Berlin s'élèvent au chiffre total de frs. 8650,75, se décomposant ainsi qu'il suit:

1°	Frais d'impression des propositions et du Règlement	frs. 2673,50
2°	Frais de transport de documents de Berne à Berlin et retour	" 118,05
3°	Frais de location du salon servant de bureau à Berlin, service etc.	" 1252,50
4°	Frais de voyage et de séjour à Berlin du Directeur et du Secrétaire	" 4606,70
	Total égal	frs. 8650,75

Comptes de l'année et situation financière du Bureau.

Le fonds de 25000 francs, constitué en faveur du Bureau international des Administrations télégraphiques, à la suite des décisions de la Conférence de Londres, s'élevait, à la fin de 1884, à la somme de fr. 31068,75. D'après la déclaration du service de contrôle du Département fédéral des Finances, chargé de l'administration de ce fonds, la capitalisation des intérêts l'avait, au 31 Décembre 1885, porté à la somme de fr. 32313,30.

Le tableau annexé au présent Rapport donne, sous la forme habituelle, le mouvement des recettes et des dépenses de l'exercice écoulé, en regard, d'une part, des comptes de 1884 et du Budget prévu pour 1885 et, de l'autre, du budget arrêté par le Conseil fédéral pour l'année présente.

Si l'on tient compte des observations particulières qui précèdent, les différents éléments de recettes et de dépenses paraissent se justifier d'eux-mêmes par la simple énonciation de leur objet.

Quant à la comparaison des éléments du tableau sus-mentionné, elle fait ressortir les résultats généraux suivants.

Le budget de 1885 ouvrait au Bureau international un crédit de . . . . . fr. 85800,-
et évaluait les recettes à . . . . . „ 18500,-

En fait les dépenses se sont élevées à fr. 80981,88
et les recettes à . . . . . „ 22853,86

Le budget mettait à la charge des Offices participants une contribution de fr. 67300,-
Cette somme se trouve effectivement réduite à fr. 58128,02
La différence en faveur des Administrations est donc de 9171,98 francs.

Comptes de l'année et situation financière du Bureau.

Le fonds de 25000 francs, constitué en faveur du Bureau international des Administrations télégraphiques, à la suite des décisions de la Conférence de Londres, s'élevait, à la fin de 1884, à la somme de frs. 31068,75. D'après la déclaration du service de contrôle du Département fédéral des Finances, chargé de l'administration de ce fonds, la capitalisation des intérêts l'avait, au 31 Décembre 1885, porté à la somme de frs. 32313, 30.

Le tableau annexé au présent Rapport donne, sous la forme habituelle, le mouvement des recettes et des dépenses de l'exercice écoulé, en regard, d'une part, des comptes de 1884 et du Budget prévu pour 1885 et, de l'autre, du budget arrêté par le Conseil fédéral pour l'année présente.

Si l'on tient compte des observations particulières qui précèdent, les différents éléments de recettes et de dépenses paraissent se justifier d'eux-mêmes par la simple énonciation de leur objet.

Quant à la comparaison des éléments du tableau sus-mentionné, elle fait ressortir les résultats généraux suivants.

Le budget de 1885 ouvrait au Bureau international

un crédit de	frs. 85800,-	
et évaluait les recettes à	" 18500,-	
En fait les dépenses se sont élevées à		frs. 80981,88
et les recettes à		" 22853,86
Le budget mettait à la charge des Offices participants une contribution de	frs. 67300,-	
Cette somme se trouve effectivement réduite à		frs. 58128,02
La différence en faveur des Administration est donc de	9171,98 francs.	

La totalité des dépenses communes s'élevant à fr. 58128,02 et le nombre des unités de dépenses ayant été porté à 492 au lieu de 469½ qu'il était en 1884, par suite des adhésions de la Nouvelle Galles du Sud, du Sénégal, de la Tasmanie et de la Tunisie, le montant de l'unité de dépenses est, en chiffres arrondis, de fr. 118,50, ce qui laisse un solde actif de fr. 173,98 à reporter à l'exercice de 1886 et élève à fr. 58302 la somme effective à recouvrer des Administrations.

Dans ces conditions, la part des différents Offices dans les dépenses communes du Bureau international, établie d'après la répartition fixée par l'article ~~LXXVI~~ du Règlement de Londres et en tenant compte des adhésions ultérieures, se répartit conformément aux indications ci-après :

Classe	Nombre d'unités par Classe	Montant de l'unité	Montant par classe	Nombre d'Administrations.	Totaux des unités	Totaux des montants
1re	25	118,50	2962,50	8	200	23700,–
2e	20	"	2370,–	3	60	7110,–
3e	15	"	1777,50	5	75	8887,50
4e	10	"	1185,–	11*	105	12442,50
5e	5	"	592,50	9*	40	4740,–
6e	3	"	355,50	4	12	1422,–
				40	492	58302,–

* Les Administrations de la Tasmanie (4e cl.), du Sénégal et de la Tunisie (5e cl.), dont l'adhésion a été notifiée dans le courant de l'exercice, participent aux frais seulement pour le 2e semestre, soit pour 10 unités au lieu de 20.

Berne, le 9 Mars 1886.

Le Directeur,

L. Lucchini.

La totalité des dépenses communes s'élevant à frs. 58128,02 et le nombre des unités de dépenses ayant été porté à 492 au lieu de 469 1/2 qu'il était en 1884, par suite des adhésions de la Nouvelle Galles du Sud, du Sénégal, de la Tasmanie et de la Tunisie, le montant de l'unité de dépenses est, en chiffres arrondis, de fr. 118,50, ce qui laisse un solde actif de fr. 173,98 à reporter à l'exercice de 1886 et élève à fr. 58302 la somme effective à recouvrer des Administrations.

Dans ces conditions, la part des différents Offices dans les dépenses communes du Bureau international, établie d'après la répartition fixée par l'article LXXVI du Règlement de Londres et en tenant compte des adhésions ultérieures, se répartit conformément aux indications ci-après:

Classe	Nombre d'unités par Classe	Montant de l'unité	Montant par Classe	Nombre d'Administrations	Totaux	
					des unités	des montants
1ère	25	118,50	2962,50	8	200	23700,--
2e	20	"	2370,--	3	60	7110,--
3e	15	"	1777,50	5	75	8887,50
4e	10	"	1185,--	11*	105	12442,50
5e	5	"	592,50	9*	40	4740,--
6e	3	"	355,50	4	12	1422,--
				40	492	58302,--

* Les Administrations de la Tasmanie (4e cl.), du Sénégal et de la Tunisie (5e cl.), dont l'adhésion a été notifiée dans le courant de l'exercice, participent aux frais seulement pour le 2e semestre, soit pour 10 unités au lieu de 20.

Berne, le 9 Mars 1886.

Le Directeur
L. Curchod

Compte de l'exercice 1885.

Compte de l'exercice 1885

Exercice 1885.

Recettes.

Compte de 1884. Fr.	Ct.	Budget de 1885. Fr.	Ct.		Compte de 1885. Fr.	Ct.	Budget de 1886 Fr.	Ct.
				I. Vente d'imprimés.				
5939	90	6000	"	1. Journal	5613	75	6000	"
44745	30	10000	"	2. Nomenclature	11163	40	5500	"
131	95	100	"	3. Statistique	114	75	100	"
6	80	"	"	4. Tarif général	"	"	"	"
1017	80	800	"	5. Cartes télégraphiques	3252	75	8000	"
1556	80	1500	"	6. Circulaires (Remboursemts des Compes)	1399	70	1500	"
"	"	"	"	7. Imprévu	4	75	"	"
53398	55	18400	"		21549	10	21100	"
"	"	"	"	II. Vente de documents des Conférences.	1100	75	2700	"
53	22	100	"	III. Divers.	204	01	200	"
53451	77	18500	"		22853	86	24000	"
				IV. Parts contributives des Etats.				
52818	75	56300	"	1. Service ordinaire	50752	"	54700	"
"	"	11000	"	2. Frais spéciaux des Conférences	7550	"	3300	"
52818	75	67300	"		58302	"	58000	"
106270	52	85800	"		81155	86	82000	"

Dépenses.

Compte de 1884. Fr.	Ct.	Budget de 1885. Fr.	Ct.		Compte de 1885. Fr.	Ct.	Budget de 1886. Fr.	Ct.
				I. Personnel.				
38100	"	38400	"	1. Traitements	36900	"	38400	"
5715	"	5750	"	2. Assurances	6585	"	5750	"
"	"	150	"	3. Indemnités	"	"	150	"
43815	"	44300	"		43485	"	44300	"
"	"	1000	"	II. Frais de voyages	844	"	1000	"
2753	85	2800	"	III. Loyers	2750	"	2800	"
				IV. Matériel de bureau.				
158	50	300	"	1. Livres, cartes, journaux etc.	302	60	550	"
66	75	500	"	2. Mobilier	512	05	250	"
225	25	800	"		814	65	800	"
				V. Frais généraux de bureau.				
666	95	300	"	1. Fournitures de bureau	310	85	350	"
600	"	600	"	2. Eclairage, chauffage, eau etc.	600	"	600	"
331	82	400	"	3. Affranchissements, ports, emballages, exp.	328	02	400	"
1080	"	1100	"	4. Service	1080	"	1100	"
2678	77	2400	"		2318	87	2450	"
				VI. Imprimés:				
7108	37	8500	"	1. Journal	7751	01	8500	"
47054	32	12000	"	2. Nomenclature	10755	60	6000	"
212	25	250	"	3. Statistique	196	95	250	"
"	55	"	"	4. Tarif général	1	65	250	"
983	85	900	"	5. Cartes télégraphiques	2483	20	8000	"
1218	55	1700	"	6. Circulaires, formulaires	930	20	1500	"
"	"	50	"	7. Imprévu	"	"	"	"
56577	89	23400	"		22118	61	24500	"
15	75	11000	"	VII. Frais spéciaux des Conférences.	8650	75	6000	"
204	01	100	"	VIII. Divers (Solde reporté à l'exercice suivant)	173	98	150	"
106270	52	85800	"		81155	86	82000	"

Exercice 1885

Compte de 1884		Budget de 1885		Recettes	Compte de 1885		Budget de 1886	
F.	C.	F.	C.		F.	C.	F.	C.
				I. Vente d'imprimés				
5939	90	6000	"	1. Journal	5613	75	6000	"
44745	30	10000	"	2. Nomenclature	11163	40	5500	"
131	95	100	"	3. Statistique	114	75	100	"
6	80	"	"	4. Tarif général	"	"	"	"
1017	80	800	"	5. Cartes télégraphiques	3252	75	8000	"
1556	80	1500	"	6. Circulaires (remboursement des Comp.)	1399	70	1500	"
"	"	"	"	7. Imprévu	4	75	"	"
53398	55	18400	"		21549	10	21100	"
"	"	"	"	II. Vente de documents des Conférences	1100	75	2700	"
53	22	100	"	III. Divers	204	01	200	"
53451	77	18500	"		22853	86	24000	"
				IV. Parts contributives des Etats				
52818	75	56300	"	1. Service ordinaire	50752	"	54700	"
"	"	11000	"	2. Frais spéciaux des Conférences	7550	"	3300	"
52818	75	67300	"		58302	"	58000	"
106270	52	85800	"		81155	86	82000	"

Compte de 1884		Budget de 1885		Dépenses	Compte de 1885		Budget de 1886	
F.	C.	F.	C.		F.	C.	F.	C.
				I. Personnel				
38100	"	38400	"	1. Traitements	36900	"	38400	"
5715	"	5750	"	2. Assurances	6585	"	5750	"
"	"	150	"	3. Indemnités	"	"	150	"
43815	"	44300	"		43485	"	44300	"
"	"	1000	"	II. Frais de voyages	844	"	1000	"
2753	85	2800	"	III. Loyers	2750	"	2800	"
				IV. Matériel de bureau				
158	50	300	"	1. Livres, cartes, journaux etc.	302	60	550	"
66	75	500	"	2. Mobilier	512	05	250	"
225	25	800	"		814	65	800	"
				V. Frais généraux de bureau				
666	95	300	"	1. Fournitures de bureau	310	85	350	"
600	"	600	"	2. Eclairage, chauffage, eau, etc.	600	"	600	"
331	82	400	"	3. Affranchissements, ports, emballages, exp.	328	02	400	"
1080	"	1100	"	4. Service	1080	"	1100	"
2678	77	2400	"		2318	87	2450	"
				VI. Imprimés				
7108	37	8500	"	1. Journal	7751	01	8500	"
47054	32	12000	"	2. Nomenclature	10755	60	6000	"
212	25	250	"	3. Statistique	196	95	250	"
"	55	"	"	4. Tarif Général	1	65	250	"
983	85	900	"	5. Cartes télégraphiques	2483	20	8000	"
1218	55	1700	"	6. Circulaires, formulaires	930	20	1500	"
"	"	50	"	7. Imprévu	"	"	"	"
56577	89	23400	"		22118	61	24500	"
15	75	11000	"	VII. Frais spéciaux des Conférences	8650	75	6000	"
204	01	100	"	VIII. Divers (Solde reporté à l'exercice suivant)	173	98	150	"
106270	52	85800	"		81155	86	82000	"